



Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 013-261301113-20260521-20260521DELIB9-BF

Registre des délibérations du Conseil d'Administration Séance du 21 mai 2026

Date convocation :
15/05/2026

Nombre d'administrateurs

En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 12
Procuration : 1

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mai, à dix-huit heures, les membres du CCAS de la Commune de Gréasque régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de mai, sous la Présidence de Madame Hélène GAILLARD,

PRESENTS : Hélène GAILLARD, Marie-Lucie BOZZI, Laure HERNANDEZ, Monique LAMBERT, Valérie MAROVELLI, Magali MONIER, Hélène BERNAL, Anne-Marie CATANZARO, Suzanne MAUREL, Agnès SAUNIER et Guy VERGA-GERARD.

ABSENTS-EXCUSES : Marion FERNANDEZ donne pouvoir à Hélène GAILLARD et Eliett DURAND

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Lucie BOZZI

DELIBERATION N°9 : Vote du Budget Supplémentaire 2026

Vu l'article L. 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, selon lequel le Conseil d'Administration peut apporter des modifications au budget jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent ;

Le Budget Primitif 2026 du CCAS a été approuvé par le conseil d'administration le 4 mars 2026, sans reprise des résultats de l'exercice 2025.

Vu l'article 2.5 du Règlement Budgétaire et Financier du CCAS, il convient donc de modifier Le Budget Primitif en approuvant un Budget Supplémentaire tenant compte de l'affectation des résultats de l'exercice 2025 ;

Madame la Présidente propose d'apporter les modifications suivantes :

		BP 2026	Publié le 26	TOTAL
CHAPITRES	SECTION FONCTIONNEMENT - DEPENSES	593 000,00 €	ID : 013-261301113-20260521-20260521DELIB9-BF	
011	Charges à caractère général	65 000,00 €		65 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	495 000,00 €	26 000,00 €	521 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	24 000,00 €		24 000,00 €
66	Charges Financières	1 000,00 €		1 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	545,59 €		545,59 €
042	Opérations d'ordres entre sections	7 454,41 €		7 454,41 €
CHAPITRES	SECTION FONCTIONNEMENT - RECETTES	593 000,00 €	26 000,00 €	619 000,00 €
70	Produits des services	94 879,84 €	-888,39 €	93 991,45 €
74	Dotations et participations	481 300,00 €		481 300,00 €
77	Produits exceptionnels			0,00 €
013	Atténuation de charges	16 000,00 €		16 000,00 €
042	Opérations d'ordres entre sections	820,16 €		820,16 €
002	Résultat reporté	0,00 €	26 888,39 €	26 888,39 €
CHAPITRES	SECTION INVESTISSEMENT - DEPENSES	43 000,00 €	32 000,00 €	75 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	42 179,84 €	32 000,00 €	74 179,84 €
040	Opérations d'ordres entre sections	820,16 €		820,16 €
CHAPITRES	SECTION INVESTISSEMENT - RECETTES	43 000,00 €	32 000,00 €	75 000,00 €
001	Excédent d'investissement 2016	0,00 €	31 056,83 €	31 056,83 €
10	Dotations, fonds divers, réserves	4 073,59 €	943,17 €	5 016,76 €
13	Subvention d'équipement	31 472,00 €		31 472,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €		0,00 €
040	Opérations d'ordres entre sections	7 454,41 €		7 454,41 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ARTICLE I : Décide d'adopter le Budget Supplémentaire 2026 tel qu'il lui est présenté.

ARTICLE II : La maquette réglementaire correspondante demeure annexée à la présente délibération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour Extrait Conforme



La Présidente,
Hélène GAILLARD